MINISTÈRE
DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité

Localisation

Département : Loire

Commune : Ambierle

Autres communes :

R500

Appellation : Anciens communs

Monument(s)

Appellation : Ancienne porte de ville

Protection : inscription partielle

Arrêté : inscription le 22/04/2010

Étendue de la protection : - les façades et toitures de la porte de ville située sur la parcelle section A n°200 - les façades et les toitures des anciens communs situés sur la parcelle section A n°207

Appellation : Anciens communs

Protection : inscription partielle

Arrêté : inscription le 22/04/2010

Étendue de la protection : - les façades et toitures de la porte de ville située sur la parcelle section A n°200 - les façades et les toitures des anciens communs situés sur la parcelle section A n°207

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.